

AGREEMENT DGFiP

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)


N° 2065-SD

2014

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2013	et clos le	31/12/2013	Régime simplifié d'imposition										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société :				Adresse du siège social :										
LSE 2013														
SIRET	3	2	8	6	8	6	5	1	4	0	0	0	7	1
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :										
RÉGIME FISCAL DES GROUPES														
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>														
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante														
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère														
SIRET														
B ACTIVITÉ														
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case												
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit									
2 Plus-values														
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%													
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)											
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches														
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>							
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>							
Société d'investissement	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt														
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un état étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.														
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)														
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%														
<p>Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.</p> <p>Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".</p>														
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :											
Tél: 148830041			Tél:											
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :											
N° d'agrément du CGA			Date: 41752	Lieu: St Maur des Fossés										
			Qualité et nom du signataire: BOUDERAND Ol											
			Signature:											
Tél:														

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.